



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

métiers d'art

Question écrite n° 4268

Texte de la question

M. Jean-Pierre Foucher attire l'attention de Mme le ministre de la culture et de la communication sur les préoccupations des facteurs d'orgues quant à la préservation du patrimoine national et à l'avenir de leur profession. Malgré le nombre très important de ces instruments en France et l'intérêt évident du public pour les concerts d'organistes, la profession de facteurs d'orgues connaît de graves difficultés économiques. En effet elle assure elle-même le coût de la formation traditionnelle de cet art séculaire et constate régulièrement un désengagement de l'Etat au regard des subventions accordées pour la restauration ou la création des instruments. Par ailleurs, il semble que des dysfonctionnement interviennent dans les procédures d'attribution des marchés, au détriment des professionnels artisans. Il lui demande en conséquence quelles mesures elle envisage de prendre pour répondre aux préoccupations des facteurs d'orgues français dont le poids culturel est loin d'être négligeable et auxquels le public accorde une large audience.

Texte de la réponse

Conscient des difficultés que rencontre la profession de facteur d'orgues depuis quelques années, le ministère de la culture et de la communication maintiendra, en 1998, la dotation consacrée à la construction des orgues neufs. Par ailleurs, le soutien de l'Etat au fonctionnement du Centre de formation d'Eschau (Alsace) sera poursuivi et la participation au financement d'un orgue d'étude et de concert pour cet établissement est confirmée. Un effort particulier a été entrepris, en 1997, à la suite des conclusions d'une étude prospective commandée et financée par la direction de la musique et de la danse, pour promouvoir la facture d'orgue française et son développement sur les marchés étrangers, par l'implantation d'un site Internet spécifique sur le serveur du ministère de la culture et de la communication. A cela, il convient d'ajouter que, dans le programme gouvernemental en faveur des métiers d'art, d'autres ministères interviennent pour soutenir la facture d'orgue, notamment le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie et le secrétariat d'Etat chargé des petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Foucher](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (12^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4268

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 octobre 1997, page 3242

Réponse publiée le : 1er décembre 1997, page 4349